

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°08 /2007

(SEANCE PUBLIQUE)

Le **10/04/2007 à 9 heures 30 minutes**, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, concernant la réalisation des essais dans le cadre de la qualité des produits industriels dont les normes sont d'application obligatoire en 2 lots :

- lot 1 : produits électriques
- lot 2 : appareils à gaz et matériaux de construction

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie, Avenue Tadla Mabella - Rabat.

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à **cent trente dirhams (130,00 DHS)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Vingt mille dirhams (20.000,00 DHS)** pour le lot n°1.
- **Dix huit mille dirhams (18.000,00 DHS)** pour le lot n°2.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n° 2.98.482 du 11 ramadan 1419 (30 décembre 1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie, Avenue Tadla Mabella – Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n° 2-98-482 précité, à savoir :

1 – Dossier administratif comprenant:

- a.** La déclaration sur l'honneur ;
- b.** La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (Original ou certifiée conforme à l'original) ;
- c.** L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;
- d.** L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- e.** Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

N.B : Les attestations visées aux paragraphes c et d ne sont pas exigées des concurrents non installés au Maroc.

2 – Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Une attestation d'accréditation datée d'au moins 5 ans, délivrée par le Comité Marocain d'Accréditation (CMA) ou tout autre organisme étranger compétent dans le domaine de l'accréditation des laboratoires.

3- Dossier additif comprenant :

- a- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages;
- b- Le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.